

A Study of the Context Upon Community Re-entry for Young Adults With a History of Sexual Offending Sentenced to Shorter Incarcerations

Étude du contexte entourant le retour en communauté des jeunes adultes ayant des antécédents d'infractions sexuelles qui ont été condamnés à des peines d'emprisonnement de courte durée

Julien Fréchette, Patrick Lussier et Isabelle F.-Dufour

CONTEXTE

Le retour en communauté des personnes ayant des antécédents d'infractions sexuelles soulève des enjeux importants, autant pour la sécurité du public que pour le respect des droits de ces personnes. Le système de justice se retrouve donc dans la position où il doit protéger le public, tout en offrant une prise en charge adéquate et des conditions favorables à la réinsertion sociale des personnes ayant des antécédents d'infractions sexuelles.

Ce défi se présente notamment auprès des personnes condamnées à des peines d'emprisonnement de courte durée (moins de deux ans), étant donné qu'elles ne bénéficient pas toujours d'un accompagnement lors de leur retour en société. Cet enjeu touche particulièrement les jeunes adultes ayant des antécédents d'infractions sexuelles, puisqu'ils reçoivent souvent de courtes peines, malgré un risque de récidive plus élevé. Dans ce contexte, les interventions correctionnelles de surveillance et de soutien offertes après la détention pourraient être mal adaptés à leur niveau de risque et à leurs besoins criminogènes, ce qui peut augmenter le risque de récidive.

De plus, le retour en communauté des personnes ayant des antécédents d'infractions sexuelles s'accompagne de plusieurs obstacles, tels que la stigmatisation et des réactions sociales négatives, des interventions parfois intrusives ou inadéquates du système de justice, ainsi que des difficultés à répondre à leurs besoins psychosociaux, notamment au niveau de l'accès à un logement, à un emploi ou à des services en santé mentale. Ces personnes feraient face à davantage de barrières que celles sans antécédent d'infractions sexuelles, ce qui peut faire en sorte qu'elles se retrouvent dans un contexte psychosocial et pénal propice à la récidive lors de leur retour en communauté.

Pourtant, on en sait peu sur l'effet de ce contexte et de son influence sur la récidive des personnes ayant des antécédents d'infractions sexuelles au Canada, surtout lorsqu'on les compare à des personnes judiciairisées sans antécédent d'infractions sexuelles.

OBJECTIF

Déterminer si, chez les jeunes adultes condamnés à des peines d'emprisonnement de courte durée (moins de deux ans), il existe des facteurs contextuels entourant le retour en communauté favorisant la récidive qui sont spécifiques aux personnes ayant des antécédents d'infractions sexuelles, comparativement à celles qui n'en ont pas, après avoir contrôlé pour des facteurs individuels (c.-à-d., antécédents criminels et niveau de risque et de besoins criminogènes).

Cette étude a alors examiné l'effet du contexte par rapport :

- ➔ aux modalités de surveillance et de soutien dans le cadre des mesures correctionnelles communautaires ; aux
- ➔ besoins d'intervention en milieu communautaire, incluant le niveau d'intensité recommandé ;
- ➔ aux besoins psychosociaux, notamment en matière de logement, d'emploi, de santé mentale et de relations sociales.

ÉCHANTILLON



1054 hommes entre 18 et 34 ans ayant été admis dans un établissement de détention provincial au Québec entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2011 pour une peine entre 6 mois et 2 ans moins 1 jour.

➔ 6,5% ont des antécédents d'infractions sexuelles



Un suivi longitudinal de 4,7 ans après la sortie de détention a permis d'identifier que 73,5 % de l'échantillon a été réincarcéré :

- ➔ 35,6% pour une nouvelle infraction ;
- ➔ 38,0% pour un bris de condition.

A Study of the Context Upon Community Re-entry for Young Adults With a History of Sexual Offending Sentenced to Shorter Incarcerations

Julien Fréchette, Patrick Lussier et Isabelle F.-Dufour

RÉSULTATS

Caractéristiques entourant l'offre d'intervention correctionnelle après l'incarcération pour l'ensemble de l'échantillon

- ➔ 66,5% des jeunes adultes ont reçu une recommandation pour une intervention de haute intensité.
- ➔ Près de 4 jeunes adultes sur 10 recommandés pour participer à un programme ont réintégré la société sans probation ni libération conditionnelle.
- ➔ 84,8% des jeunes adultes ont un niveau de risque et de besoins criminogènes élevés, mais 42,3% sortent sans probation ni libération conditionnelle.
- ➔ Les personnes avec des antécédents d'infractions sexuelles non recommandées pour un programme ont un risque plus faible de réincarcération.

Comparaison entre les jeunes adultes avec et sans antécédents d'infractions sexuelles

- ➔ Aucune différence significative de temps avant la réincarcération entre les deux groupes. La réincarcération se produit majoritairement durant la première année.
- ➔ La présence d'antécédents d'infractions sexuelles n'est pas un prédicteur significatif du risque de réincarcération, et ce, peu importe la raison de la réincarcération (nouvelle infraction ou bris).
- * Principale différence : les personnes avec des antécédents d'infractions sexuelles seraient plus souvent et plus longtemps sous probation.

Rôle des facteurs individuels et contextuels sur la réincarcération des jeunes adultes avec et sans antécédents d'infractions sexuelles

- ➔ Il n'y aurait pas de différence entre les deux groupes (avec et sans antécédents d'infractions sexuelles) au niveau des facteurs individuels et contextuels influençant la réincarcération (tous types confondus).
- ➔ Voici l'influence des facteurs individuels et contextuels sur le risque de réincarcération (tous types confondus) :
 - * Plus une personne a été incarcérée de fois dans le passé, plus son risque de réincarcération augmente ;
 - * Plus le niveau de risque et de besoins criminogènes de la personne est élevé, plus son risque de réincarcération augmente ;
 - * Des difficultés au niveau du logement augmentent le risque de réincarcération ;
 - * Des difficultés au niveau de l'emploi augmentent le risque de réincarcération ;
 - * La présence de problèmes de santé mentale augmente le risque de réincarcération ;
 - * De faibles habiletés sociales ne sont pas associées à l'augmentation du risque de réincarcération.

CONCLUSION

Ainsi, les jeunes adultes avec des antécédents d'infractions sexuelles ne présentent pas de risque de réincarcération plus élevé ni de facteurs individuels et contextuels différents des autres jeunes sans antécédent d'infractions sexuelles. Le problème central serait davantage associé à la précarité du retour en communauté des jeunes adultes condamnés à de courtes peines. Notamment, en raison d'un haut niveau de risque et de besoins criminogènes élevés, un contexte de logement et d'emploi difficile, des enjeux de santé mentale et un accès limité ou non adapté à la surveillance et au soutien après l'incarcération, menant à un fort taux de réincarcération, surtout durant la première année suivant la sortie de détention.